



En 2022, soyez notre partenaire !

Fabrique Territoires Santé est une association loi 1901, qui vise à valoriser et promouvoir l'ensemble des démarches territoriales de santé (dont ASV, CLS, CLSM, et toute autre démarche non labellisée) et mettre en réseau leurs porteurs.

Elle étend et poursuit les missions et les objectifs de la Plateforme nationale de ressources Ateliers santé ville, créée en 2011, au croisement de la santé et de la politique de la ville.

Lieu ressource et espace de mise en réseau, elle s'adresse à l'ensemble des acteurs impliqués dans les démarches territoriales de santé publique, dans un objectif de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, sur tous les territoires de France, y compris les DOM : professionnels, élus, institutionnels, partenaires nationaux, régionaux, départementaux et locaux, réseaux associatifs, chercheurs, universités..

Pourquoi adhérer ?

L'adhésion est un acte avant tout militant : en manifestant votre soutien à l'objet de l'association, vous marquez ainsi votre attachement aux enjeux des dynamiques territoriales dans les champs de la santé, de la cohésion sociale et du développement social urbain et contribuez à diffuser une démarche de coopération, d'échanges et de partenariat sur ces questions.

Votre adhésion fait la différence !

L'adhésion constitue un geste de soutien au développement de l'association : elle lui donne les moyens d'inscrire son action dans la durée. Mais approuver le projet de l'association, c'est aussi suivre et soutenir son action. Être un partenaire et un relais privilégié de ses animateurs en s'associant aux réflexions et divers travaux, et en contribuant à la remontée d'information !

→ L'adhésion vous permet notamment de participer à l'élaboration collective des orientations de l'association, et si vous le souhaitez de rejoindre le Conseil d'administration.

Enfin, l'adhésion vous permet de bénéficier de l'ensemble des ressources du réseau de l'association, aux niveaux régional et national, et d'être régulièrement informé des activités de l'association et de l'actualité dans ses champs d'intérêt.



BULLETIN D'ADHÉSION 2022

Vous adhérez à titre individuel* :

Nom, prénom :

Mail :

Téléphone :

Adresse :

Fonction :

Structure :

(merci de remplir l'ensemble des champs pour recevoir nos informations et courriers)

Cotisation individuelle : 60 €

Versement réalisé par :

chèque (à l'ordre de Fabrique Territoires Santé)

virement (Crédit Coopératif - IBAN : FR76 4255 9100 0008 0140 6603 617)

Fait à, le

Signature

* L'adhésion ouvre droit à une déduction fiscale de 66%.

Votre collectivité ou votre association adhère :

Structure :

Responsable :

Mail :

Adresse :

Contact :

Fonction :

Mail :

Téléphone :

Barème de cotisation

Collectivités territoriales (selon le nombre d'habitants) - Montant minimum de 50 €

Nombre d'habitants* x 0,005 € = €

* Renseigné par la collectivité ou selon les données INSEE les plus récentes.

Associations (selon le budget annuel)

- Moins de 100 000 € : 50 €
- De 100 000 à 500 000 € : 150 €
- Plus de 500 000 € : 250 €

Organismes publics et entreprises : 300 €

Si vous souhaitez cotiser pour un montant supérieur, indiquez-le ici : €

Versement réalisé par :

chèque (à l'ordre de Fabrique Territoires Santé)

virement (Crédit Coopératif - IBAN : FR76 4255 9100 0008 0140 6603 617)

Fait à, le

Cachet et signature